

EGALITE PROFESSIONNELLE

PUBLICATION DE L'INDEX 2022

(ARTICLE 1142-5 DU CT)

Le 1^{er} Mars 2023

// EGALITE PROFESSIONNELLE FEMME - HOMME

La mixité, la diversité et l'équité, vecteurs de richesse des entreprises, sont au coeur de la politique RH de NGK Spark Plugs

Instauré par la Loi Avenir professionnel, les entreprises de plus de 50 salariés produisent annuellement un index Egalité Professionnelle.

Cet index permet de visualiser les écarts de situation entre les femmes et les hommes au sein d'une même entreprise et d'identifier lorsque cela est possible, les meilleures solutions à envisager pour améliorer les indicateurs.

Basé sur une méthode de calcul réglementée, l'index tient compte de 4 indicateurs (entreprises de 50 à 250 salariés). Chaque indicateur ouvre droit à un nombre de points additionnés pour obtenir l'index égalité professionnelle.

Toutefois, compte tenu de notre secteur d'activité, représenté par une population largement masculine, certains indicateurs ne peuvent être calculés.

SYNTHESE DES SCORES

Indicateurs	Score obtenu	Score maximum
<u>Ecart des rémunérations</u>	Indicateur non calculable	← Effectif des groupes < 40% de l'effectif
<u>Répartition des augmentations</u>	25	
<u>Augmentation après retour de congés maternité</u>	indicateur non calculable	← Absence de congés maternité sur la période
<u>Parité des 10 plus hautes rémunérations</u>	5	
SCORE ÉGALITÉ Femme - Homme	30	45